

La tenue des dossiers en établissement



L'atelier en bref

Bien que le dossier médical soit une composante fondamentale du travail du médecin, il reste souvent un élément négligé de l'exercice professionnel. Le manque de temps ou la volonté d'accorder plus de temps aux patients qu'à la rédaction des notes sont les raisons le plus souvent invoquées pour les médecins pour justifier une tenue de dossiers incomplète. Un dossier mal tenu peut toutefois laisser l'impression qu'il n'est pas maîtrisé, voire que le patient est mal évalué ou mal suivi.

Grâce à sa formule interactive et à l'utilisation d'outils pratiques, cet atelier permettra aux médecins de mieux maîtriser la tenue de leurs dossiers médicaux en établissement.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Reconnaître les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une bonne tenue de dossiers;
2. Maîtriser les composantes essentielles et pertinentes du dossier médical en fonction des particularités de sa pratique clinique;
3. Décrire les différentes sections du dossier médical, de l'admission au congé, en passant par le consentement aux soins et le versement au dossier de certains éléments du suivi en cabinet lorsque pertinent.

L'atelier peut être adapté à différents contextes de soins. Des objectifs spécifiques sont proposés pour les contextes suivants :

- Urgence
- Santé mentale
- Chirurgie
- Pédiatrie
- Soins prolongés
- Obstétrique
- Soins aigus médicaux
- Soins intensifs

Animateurs

Médecins à la Direction de l'inspection professionnelle et à la Direction du développement professionnel et de la remédiation du Collège des médecins du Québec ou intervenants externes.

Format de l'activité

Disponible dans une version de 60 minutes ou dans une version de 90 minutes, l'atelier est offert sur demande à des groupes de 12 médecins et plus (œuvrant dans un même domaine d'exercice) de toutes les régions du Québec.

Coût

Atelier offert gratuitement.

Inscription

Le [formulaire](#) à remplir pour s'inscrire à l'activité est disponible sur le site Web du Collège des médecins du Québec (www.cmq.org).

La demande d'activité doit être effectuée par le directeur des services professionnels ou le président du CMDP de votre établissement.

Renseignements

Téléphone : 514 933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ateliers@cmq.org

Attestation

Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec : Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer 1 ou 1,5 heures de développement professionnel reconnu dans la catégorie A, sous l'onglet « Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue ».

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction ») est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 1 ou 1,5 heure de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté (www.cqdpcm.ca). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde jusqu'à 1 ou 1,5 heure de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 1 ou 1,5 heure. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1 ou 1,5 heure. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.